



Chers parents,

28 août 2023

Afin d'optimiser la qualité des activités durant les moments extrascolaires, nous avons fait appel à l'ASBL Écl<sup>o</sup>sion.

Vous aurez l'occasion d'évaluer leur professionnalisme tout au long de l'année scolaire.

- Le midi : de 12h20 à 13h40
- Le soir : tous les jours de 15h20 à 17h40
- Le mercredi après-midi : de 12h30 à 17h40

C'est donc l'ASBL Écl<sup>o</sup>sion qui aura la responsabilité de vos enfants durant ces temps extrascolaires.

Par la présente, nous vous demandons de signer la décharge de responsabilité de l'ASBL Institut de l'Annonciation ci-après et de la remettre au titulaire de votre enfant durant la première semaine de la rentrée.

Cordialement,

Paul BRICTEUX  
Président du Pouvoir Organisateur

Pour l'Institut de l'Annonciation  
Roxane Lutters  
Directrice



## Autorisation parentale :

Je soussigné(e).....(nom, prénom du responsable  
légal)

habitant à .....

.....(adresse du responsable légal)

déclare dégager de toutes responsabilités l'asbl Institut de l'Annonciation ASBL en cas  
d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu durant le temps extrascolaire avec  
l'asbl Éclosion à l'égard

de mon enfant .....(nom,  
prénom).

Classe : .....

Par la présente, je l'autorise à participer aux activités extrascolaires organisées par l'asbl  
Éclosion. L'asbl Éclosion prendra soin de mon enfant en cas de retard de notre part  
pour venir le rechercher à l'école et je m'engage à rémunérer, le cas échéant, l'asbl  
Éclosion comme prévu dans leur règlement.

Je souhaite recevoir leur **facturation par email** à l'adresse :

.....

Fait le .....(date) à ..... (Commune)

**Signature du représentant légal** (précédée de la mention « **lu et approuvé** »)

Nom, Prénom de l'enfant : .....

Classe : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Numéro de téléphone du parent responsable : .....

INAN - Année scolaire 2023-2024

Santé					
<b>Souffre-t-il/elle régulièrement ou de manière permanente de:</b>			Si <b>OUI</b> , quel est son traitement habituel et comment réagir ? ..... .....		
<b>Diabète</b>	Oui	Non	ALLERGIES		
<b>Maladie Cardiaque</b>	Oui	Non	<b>A-t-il/elle des allergies ?</b>	Oui	Non
<b>Epilepsie</b>	Oui	Non	<b>à des produits alimentaires ?</b>	Oui	Non
<b>Affection de la peau</b>	Oui	Non	Si, OUI, lesquels :		
<b>Incontinence</b>	Oui	Non			
<b>Asthme</b>	Oui	Non	<b>Certains médicaments ?</b>	Oui	Non
<b>Sinusite</b>	Oui	Non	Si, OUI, lesquels :		
<b>Bronchite</b>	Oui	Non			
<b>Saignement de nez</b>	Oui	Non	<b>Au soleil ?</b>	Oui	Non
<b>Maux de tête</b>	Oui	Non	Si OUI, quelles précautions :		
<b>Maux de ventre</b>	Oui	Non			
<b>Coup de soleil</b>	Oui	Non	<b>A autre chose ?</b>	Oui	Non
<b>Diarrhée</b>	Oui	Non	Si OUI, lesquels :		
<b>Vomissement</b>	Oui	Non			
<b>Autres :</b>			<b>Prend-t-il/elle des médicaments régulièrement ? OUI/NON</b> <b>Si oui, lesquels et à quelle fréquence ?</b> ..... .....		

**Cachet du Médecin\*:**

  
  
  
  

\*nécessaire uniquement si votre enfant souffre d'une maladie

**Signature parent(s) :**

## AUTORISATION DE SORTIE

À compléter en **MAJUSCULES**

### Institut de l'Annonciation

**J'autorise les personnes suivantes à reprendre mon enfant lors des activités organisées par l'ASBL Écllosion :**

Nom et prénom : .....

Lien de parenté : .....

Nom et prénom : .....

Lien de parenté : .....

Nom et prénom : .....

Lien de parenté : .....

**ET/OU**

**À compléter uniquement si votre enfant quitte seul les activités organisées par l'ASBL Écllosion**

Je soussigné(e) ..... autorise  
mon enfant ..... élève de  
(cycle/classe) ..... à quitter seul l'école les :

- |                          |           |   |     |   |     |
|--------------------------|-----------|---|-----|---|-----|
| <input type="checkbox"/> | Lundis    | à | ... | h | ... |
| <input type="checkbox"/> | Mardis    | à | ... | h | ... |
| <input type="checkbox"/> | Mercredis | à | ... | h | ... |
| <input type="checkbox"/> | Jeudis    | à | ... | h | ... |
| <input type="checkbox"/> | Vendredis | à | ... | h | ... |

Date : .....

Signature : .....

**Modalités et conditions générales d'inscription aux activités et animations proposées par l'ASBL**  
**Écl<sup>o</sup>sion**  
**Conditions d'inscription**

Pour les accueils temps libre, les services temps de midi et les parascolaires, complétez le formulaire d'inscription.

- Pour les activités parascolaires et études dirigées, votre inscription sera effective lorsque vous aurez rempli le formulaire en ligne.
- Les inscriptions aux études dirigées se font annuellement, vous serez facturé de façon trimestrielle en fonction du nombre de séances prévues lors du trimestre à venir.
- Pour les ATL (garderies) et pour les temps de midis, votre inscription sera effective lorsque nous aurons reçu l'autorisation parentale.
- En cas de retard, et même si votre/vos enfant/s n'est/ne sont pas inscrit/s aux activités d'Écl<sup>o</sup>sion ASBL, vous autorisez L'ASBL Écl<sup>o</sup>sion à prendre soin de lui/d'eux jusqu'à votre arrivée. Votre/vos enfant/s seront sous la responsabilité.e.s de notre association jusqu'à l'arrivée d'un parent (ou personne autorisée).
- En cas de retard de plus de 30 min après l'heure de fermeture normale de l'école (Voir ROI de l'établissement) et si les parents ou personnes autorisées ne répondent pas au téléphone, l'ASBL Écl<sup>o</sup>sion pourra prévenir et confier les enfants à la police.
- Le nombre de places aux parascolaires et aux études dirigées étant limité, la priorité revient aux premiers inscrits, la date de réception du talon d'inscription ou l'horodateur du formulaire électronique faisant foi.
- En cas de présence d'un enfant après l'heure de fin de l'accueil "temps libre"(garderies), un supplément de 8€ par demi-heure entamée sera facturé aux parents. (L'heure de fin de garderie dépend de l'établissement, merci de vous référer au ROI de l'école).
- En cas de présence lors de l'accueil temps libre (garderies) ou du service temps de midi d'un enfant non-inscrit, l'ASBL Écl<sup>o</sup>sion se réserve le droit de demander soit le prix normal d'accès à l'activité soit un supplément de 8€ par demi-heure entamée.
- Changement dans la signalétique : Tout changement d'adresse, d'adresse mail ou de numéro de téléphone doit nous être communiqué dans les plus brefs délais. A défaut, les frais afférents à la recherche vous seront portés en compte.

**Organisation de l'activité**

- L'horaire et le lieu de rendez-vous avec les enfants des activités parascolaires et/ou études dirigées vous seront communiqués une dizaine de jours avant le début de celles-ci par email et/ou par SMS.
- L'activité pourra être annulée ou reportée, si le nombre de participants est insuffisant.
- L'ASBL Écl<sup>o</sup>sion se réserve le droit de modifier la date et/ou le lieu des activités, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

**Conditions et moyens de paiement**

- Les frais de participation comprennent : la participation aux activités, le matériel nécessaire à celles-ci et le(s) document(s) d'attestations de fréquentation et de paiements.
- Le montant des frais de participation est à verser au compte BE64 3631 1005 7452 de l'ASBL Écl<sup>o</sup>sion à la réception de la facture. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.
- Contestation : Toute contestation relative à une facture doit être notifiée par lettre recommandée dans les 8 jours calendrier qui suivent la réception de ladite facture.
- Rappels de paiements : L'ASBL Écl<sup>o</sup>sion se réserve le droit d'envoyer un SMS de rappel en cas de non-paiement à l'échéance. Ce SMS est gratuit.

- Récapitulatif des montants dûs : En cas de montants arrivés à échéances et encore dus, l'ASBL Écllosion se réserve le droit d'envoyer un SMS récapitulatif tous les trimestres. Ce SMS est gratuit.
- Indemnités : Toutes nos factures sont payables au comptant. Le non-paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure, l'application :
  - d'un rappel payant de 8 €.
  - Ou
  - d'une clause pénale de 15 % des sommes dues avec un minimum de 50 € ;
  - d'un intérêt de retard de 12 % l'an ;
- Réciprocité : Toute somme due et non contestée par Écllosion ASBL qui ne vous serait pas remboursée endéans les 2 mois à dater de sa demande écrite, vous donnera droit à une indemnité de 15 % avec un maximum de 50 € de ladite somme.
- Si une activité suivie n'est pas payée après un rappel, l'ASBL Écllosion se réserve le droit de recourir à un service de recouvrement.
- Tribunaux compétents : En cas de litige, les Tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

### Conditions d'annulation

- Toute demande d'annulation d'inscription devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : [info@eclosion.be](mailto:info@eclosion.be)
- Le montant de votre versement sera remboursé intégralement si votre inscription arrive lorsque l'activité est déjà complète ou en cas d'annulation de celle-ci par l'ASBL Écllosion.
- Si une cause de force majeure (attestation) vous contraint au désistement, l'ASBL Écllosion remboursera 50% du montant de l'activité, si le désistement lui est signifié au plus tard 10 jours ouvrables avant celle-ci.
- Si vous apportez un certificat médical pour votre enfant absent, dans les 48h à la coordination de l'école dans laquelle votre enfant est inscrit, le remboursement sera valable pour les jours couverts par le certificat médical (minimum une semaine d'absence).
- Pour les études dirigées, vous pouvez vous désinscrire à tout moment par email à [info@eclosion.be](mailto:info@eclosion.be) mais les trimestres entamés ne pourront pas être remboursés (La date de l'email faisant foi).

### Droit à l'image.

- Occasionnellement, des photographies sont prises au cours des activités. Elles sont destinées uniquement à la promotion des activités d'Écllosion ASBL et à l'illustration de nos publications.
- Le fait de vous inscrire à l'une de nos activités vaut pour accord à l'utilisation de ces photographies dans les conditions exprimées ci-dessus.
- Si vous refusez l'utilisation de votre image ou de celle de vos enfants, il vous suffit de le signaler par écrit et nous le transmettrons au photographe qui évitera de vous photographier ou effacera les images enregistrées.
- Les photographies publiées ne seront pas accompagnées d'informations personnelles, telles que nom, adresse, etc.

### Assurance.

L'assurance d'Écllosion ASBL couvre : Les accidents corporels (votre enfant se blesse pendant les activités ou pendant les déplacements) et les dégâts matériels occasionnés dans la cadre d'activités ou de déplacements. L'assurance d'Écllosion ASBL ne couvre pas : les lunettes (les parents devront faire intervenir leur assurance RC), les vols et pertes d'objets, les vêtements ou objets personnels sales ou abîmés, les dégâts volontaires (par exemple, un enfant qui jetterait un caillou dans une fenêtre.). Nous vous conseillons vivement de contracter une assurance familiale.

## Demande de tarif réduit

À compléter en **MAJUSCULES**

### Institut de l'Annonciation

#### Tarifs réduits de nos activités :

##### - Les lundis, jeudis et vendredis :

- entre 15h50 et 16h50 : **1,50 €** par présences (Tarif réduit 0,95 €)
- entre 16h50 et 17h40 : **1,50 €** par présences (Tarif réduit 0,95 €)

##### - Les mardis

- entre 14h50 et 15h50 : **1,20 €** par présences (Tarif réduit 0,95 €)
- entre 15h50 et 16h50 : **1,20 €** par présences (Tarif réduit 0,95 €)
- entre 16h50 et 17h40 : **1,20 €** par présences (Tarif réduit 0,95 €)

**Le mercredi après-midi : 6,50 €** par présence (Tarif réduit 4,50 €)

Afin de bénéficier de ces tarifs merci de compléter la déclaration sur l'honneur suivante.

Je soussigné(e) .....,  
domicilié(e).....

déclare sur l'honneur que la somme des revenus nets des membres de mon ménage est inférieure ou égale au montant maximum prévu comme revenu minimum mensuel moyen garanti\*. Soit au 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 1.974,89 € net.

Je m'engage à déclarer immédiatement à l'ASBL Ecllosion toute modification quant à ma situation, mes revenus et ceux des membres de mon ménage. En foi de quoi, je signe la présente sur l'honneur.

Fait le..... à .....

**Signature : .....**

\*Le montant pris en référence est celui du revenu minimum mensuel moyen garanti, tel que fixé au sein du Conseil National du Travail, pour un travailleur de 22 ans ayant au moins 12 mois d'ancienneté. Ce montant peut être consulté sur le site : <http://meta.fgov.be/pc/pce/pcer/frcer07.htm>